

RAPPORT

Comité syndical du 16 octobre 2024

RAPPORT N° DSC2024-027

Objet : Rapport d'Orientations Budgétaires (ROB) pour le Budget Primitif 2025

Comme le prévoit la législation en son article L.2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), un rapport d'orientations budgétaires doit intervenir dans les deux mois précédant le vote du budget primitif. Celui-ci permet de faire un bilan de la situation financière du Syndicat et de donner les grandes orientations budgétaires de l'exercice à venir.

Sur le plan financier, l'exercice 2025 sera la 13^e année budgétaire de Seine-et-Marne-Numérique.

Depuis 2013, les finances du Syndicat sont saines, permettant de dégager de l'autofinancement, élément primordial de la pérennité financière d'une structure publique.

La gestion en Autorisations de Programme et Crédits de Paiement (AP/CP) sur le budget « Aménagement numérique » permet de cadrer les dépenses d'investissement.

Pour l'année 2025, la stratégie financière du Syndicat Seine-et-Marne Numérique demeure inchangée et repose sur trois grands objectifs :

- Assurer le bon fonctionnement du Syndicat tout en maîtrisant les dépenses de fonctionnement / exploitation ;
- Mobiliser l'ensemble des ressources financières à disposition afin de garantir le bon niveau de trésorerie ;
- Accompagner et maîtriser la montée en puissance des déploiements FttH et donc des dépenses d'investissement, en s'attachant à disposer des crédits nécessaires à l'exécution des contrats.

Le Rapport d'Orientations Budgétaires déroulé ci-après s'organise en trois parties :

- Présentation du contexte opérationnel et économique du Syndicat (I.),
- Présentation des orientations budgétaires 2025 (II.),
- Présentation des indicateurs et éléments prospectifs (III.).

I. Contexte opérationnel et économique du Syndicat

A. Contexte opérationnel

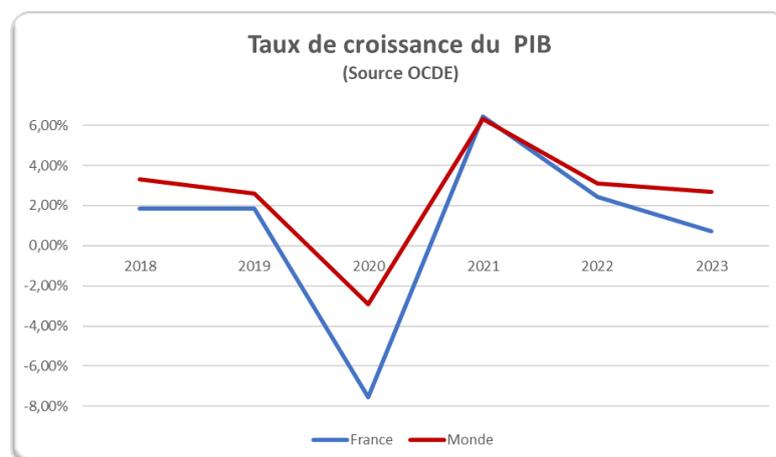
Le contrat de DSP sem@fibre77, notifié le 22/01/2015, prévoyait le déploiement de 268 443 prises, étalé jusqu'en 2029. Entre temps, le déploiement a été accéléré à deux reprises, pour aboutir à une fin de déploiement en 2023. A ce jour, le déploiement initial est quasi-finalisé à l'exception de quatre points de mutualisations (PM). Le déploiement des sites isolés a débuté et prendra fin en 2026. Au 1^{er} septembre 2024, le projet sem@fibre77 compte 302 240 prises déployées et 175 666 prises raccordées, soit 58 % de taux de pénétration en ligne avec le plan d'affaires prévisionnel. Les complétudes de couverture liées aux nouveaux logements sont à la charge du délégataire.

B. Contexte économique

Depuis 2020 et la crise sanitaire liée à la COVID-19, l'économie mondiale subit les effets des crises énergétique, climatique et politique. Ces bouleversements répétitifs ont eu un fort impact sur l'économie mondiale et française : forte augmentation des prix, de l'énergie, des carburants, hausse des taux d'intérêt, ralentissement du marché immobilier...

La situation économique mondiale, et plus spécifiquement française, peut être appréciée au travers de trois indicateurs clés :

- **Croissance du Produit Intérieur Brut**

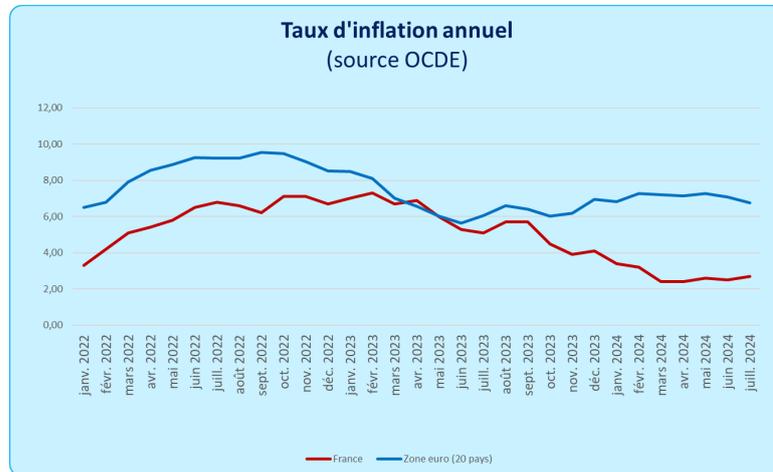


Depuis 2018, le taux de croissance mondial et celui de la France ont connu des fluctuations importantes, influencés par plusieurs facteurs économiques et mondiaux. En 2018 et 2019, la croissance était modérée, autour de 2 %. Cependant, la pandémie de COVID-19 en 2020 a provoqué une contraction économique sans précédent, avec une récession de près de 8 %, due aux confinements et aux perturbations globales. En 2021, l'économie a rebondi grâce à la reprise de la consommation et des mesures de relance, atteignant environ 7 %. Néanmoins, l'inflation post-crise, et les différentes crises politiques et énergétiques mondiales continuent d'influencer la trajectoire de croissance de la France, avec une baisse de la croissance à 0,70% en 2023.

Pour l'année 2024, les prévisions de la Banque de France affichent une stagnation de la croissance autour de 0.80%, avant une légère accélération en 2025 (1.5%) et 2026 (1.7%).

- **Taux d'inflation**

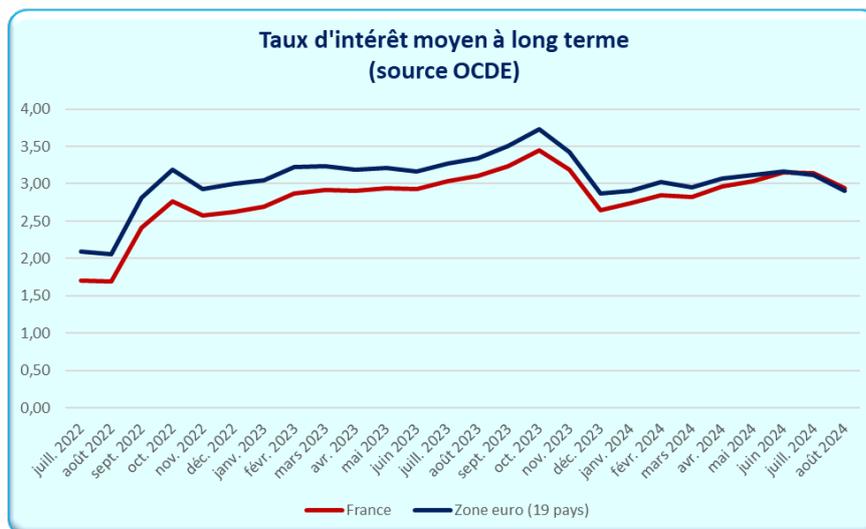
Les différentes crises ont également eu un impact important sur l'augmentation des prix. Le graphique ci-dessous affiche l'indice des prix à la consommation depuis janvier 2022 pour la zone euro et la France.



En 2022, l'inflation en France a fortement augmenté, principalement en raison de la hausse des prix de l'énergie et des matières premières, exacerbée par la guerre en Ukraine et les perturbations des chaînes d'approvisionnement mondiales. L'inflation a atteint un pic historique, dépassant 6 % en milieu d'année 2022. Les prix de l'alimentation et de l'énergie ont été les plus touchés, impactant directement le pouvoir d'achat des ménages. Malgré les mesures gouvernementales, comme le bouclier tarifaire sur l'énergie et des aides directes, l'inflation est restée importante. Ce n'est que depuis avril 2023 que l'inflation en France a commencé à baisser, pour atteindre 2.7 % en juillet 2024.

Les prévisions de la Banque de France s'établissent ensuite comme suit : 2.5% fin 2024, 1.7 % en 2025 et 2026, soit le niveau de l'inflation avec la crise énergétique.

- **Taux d'intérêt à long terme**



En juillet 2022, afin de ralentir l'inflation, la Banque Centrale Européenne a plusieurs fois augmenté ses taux directeurs. Cette décision a eu pour conséquence une augmentation globale des taux d'intérêt, et notamment à long terme comme présenté sur le graphique ci-dessus. Cette hausse a rendu plus coûteux les emprunts pour l'État, les collectivités, les entreprises et les ménages, affectant notamment le secteur immobilier et l'investissement privé.

Ainsi, les taux à long terme ont connu une période de hausse d'août 2022 à octobre 2023, atteignant 3,45 % en France et 3,72 % sur la zone euro. Depuis fin 2023 / début 2024, les taux d'intérêt ont légèrement baissé (environ 2,70 % en France), à la faveur d'une inflation moins importante. Cependant, les coûts d'emprunt resteront relativement élevés par rapport aux années précédentes.

L'évolution de ces différents indicateurs a de multiples conséquences avec lesquelles le Syndicat doit composer pour établir les orientations budgétaires pour 2025 :

- Hausse du coût de l'emprunt ;
- Hausse du coût de déploiement ;
- Difficultés des financeurs à honorer le calendrier de versement des subventions ;
- Incertitude sur les futurs financements de projet.

II. Orientations budgétaires 2025

A. Budget Principal

Le budget principal de Seine-et-Marne Numérique regroupe l'ensemble des recettes et dépenses nécessaires au bon fonctionnement du Syndicat. Il s'agit aussi bien des moyens humains que des moyens matériels et financiers.

1. Section de Fonctionnement

a. Les recettes

Les moyens financiers à disposition du budget principal proviennent des cotisations des adhérents (Etablissements Publics de Coopération Intercommunale, Département de Seine-et-Marne et Région Ile-de-France). Les prévisions 2025 estiment les recettes de fonctionnement à 2,23 M€.

Contribution des EPCI

Compétence aménagement numérique

La Seine-et-Marne compte aujourd'hui 23 Etablissements de Coopération Intercommunale, dont 22 adhérents à Seine-et-Marne Numérique.

La cotisation est calculée sur la base du nombre d'habitants (population INSEE N-3). Compte tenu de l'évolution des indices, le montant unitaire de la participation 2025 sera de 1,11 € par habitant.

Le montant prévisionnel de la participation des EPCI en 2025 est ainsi établie à **1 050 000 €**.

Activité complémentaire services numériques

Dans le cadre de l'ouverture du Syndicat vers les services numériques, la mise à jour des Statuts fixe une contribution additionnelle versée par les adhérents à ce service. Pour les EPCI, celle-ci est, comme la contribution principale, basée sur le nombre d'habitants (population INSEE N-3). Le coefficient par habitant pour 2025 est de 0,20 € pour une cotisation totale estimée à **50 000 €**.

Contribution du Département de Seine-et-Marne

Pour l'année 2025, la contribution sollicitée par le Syndicat auprès du Département de Seine-et-Marne est estimée à **370 000 €**. Il est à noter la répartition entre la convention de mise à disposition et celle de fonctionnement. Le montant de la convention de mise à disposition pour 2025 est fixé à 75 000€ et le montant de la convention de fonctionnement à 295 000€.

Contribution de la Région Ile de France

La Région Ile-de-France accompagne Seine-et-Marne Numérique depuis sa création en 2013 par une contribution de fonctionnement de **100 000 €**.

Charges au Budget annexe

La refacturation au budget annexe des charges affectées à l'aménagement numérique est estimée à **660 000 €** pour 2025.

b. Les dépenses

Charges de personnel

Les charges de personnel 2025 sont estimées à **1,5 M€**, de façon identique à l'estimation de 2024.

Comme les années précédentes, une partie de la masse salariale sera basculée au budget annexe par le biais d'écritures comptables de refacturation entre budget. Toutefois, comme l'a préconisé la Chambre Régionale de Comptes dans son rapport d'audit, ce transfert ne doit pas se limiter aux seuls agents en charge de la partie de l'aménagement numérique sous maîtrise d'ouvrage du Syndicat. En effet, pour identifier le coût réel de la politique publique « aménagement numérique », il convient de transférer l'ensemble des coûts s'y rapportant, soit l'ensemble des agents contribuant à ladite politique. Le transfert en 2025 est ainsi estimé à 660 000 €.

Le temps de travail pour 2025 est de 39h hebdomadaires, qui ouvrent droit à des Récupérations du Temps de Travail (RTT) pour un temps de travail annuel de 1 607 heures.

Dans le cadre de l'action sociale à destination des agents, la prestation de chèque-déjeuner prise en charge à 60% par le Syndicat sera reconduite pour 2025. Il en est de même pour la cotisation au Comité National d'Action Sociale (CNAS), permettant aux agents de bénéficier d'actions sociales (aide lors des événements de la vie courante, culture, loisirs...).

Enfin, les conventions de mutualisation conclues avec le Centre Interdépartemental de Gestion de la Grande Couronne pour la protection sociale complémentaire « risque santé » et « risque prévoyance », seront reconduites, permettant aux agents de bénéficier d'une participation financière du Syndicat selon leur situation.

Moyens généraux

Après un début d'activité en 2013 largement facilité par la mise à disposition de moyens matériels par le Département de Seine-et-Marne (service de maintenance du système d'information, location véhicule, téléphonie...), le Syndicat est devenu peu à peu autonome et porte aujourd'hui la majorité des charges liées à son fonctionnement. Le montant des charges prévisionnelles de fonctionnement 2025 inscrit au chapitre 011 est estimé à **680 000 €**.

Amortissement des immobilisations

Les amortissements des immobilisations pour 2025 s'élèvent à **50 000 €**. Ils comprennent les amortissements des biens déjà acquis par le Syndicat, ainsi qu'une estimation pour les amortissements des futures acquisitions 2025.

2. Investissement

a. Les recettes

Les seules recettes d'investissement disponibles au budget principal sont celles générées par l'amortissement des immobilisations (estimation 2025 à **50 000 €**) et au report d'excédent N-1 qui ne sera connu qu'après clôture des résultats 2024.

b. Les dépenses

Les crédits de dépenses d'investissement 2025 sont estimés à **50 000 €**. Ils permettront notamment d'engager les premières dépenses d'investissement liées à l'accroissement du Syndicat pour les services numériques.

B. BUDGET ANNEXE « AMENAGEMENT NUMERIQUE »

1. Exploitation

a. Les recettes

Les recettes d'exploitation proviennent majoritairement des redevances versées par les délégataires dans le cadre des DSP Sem@for77 et sem@fibre77. Les prévisions 2025 estiment les recettes d'exploitation à 10,040 M€.

Redevance Sem@for77

La redevance 2025 de la DSP Sem@for77 est fixée à **255 000 €**. Elle se compose d'une redevance de participation aux frais de contrôle (50 000 €) et d'une seconde part relative à la mise à disposition des biens remis en exploitation (205 000 €).

Redevance sem@fibre77

La redevance versée par sem@fibre77 se décompose en trois parties :

- Redevance de participation aux frais de contrôle,
- Redevance sur les « prises commercialisables »,
- Redevance sur les « prises commercialisées ».

Le montant de redevance de participation aux frais de contrôle de la DSP est de **50 000 €** au titre du suivi de l'exploitation et de **50 000 €** au titre du suivi des investissements.

La redevance de mise à disposition concerne les prises issues de la mission 3 pour un montant légèrement supérieur à 200 000 € auxquelles s'ajoutent les nouvelles prises construites depuis 2015 par le Syndicat et remises en exploitation au délégataire. La redevance « prises commercialisables », est calculée sur la base d'un montant forfaitaire de 20,80 € HT/an (forfait initial révisé chaque année) et du nombre de prises raccordables ayant fait l'objet d'une remise au délégataire au 22 janvier 2025, date anniversaire du contrat, intégrant ainsi les déploiements achevés en 2024. La redevance « prises commercialisées » est calculée sur la base d'un montant forfaitaire de 12,50 € HT/an par prise commercialisée à la même échéance.

En 2024, la redevance « prises commercialisables » s'est élevée à 2 707 K€ et 824 K€ pour la redevance « prises commercialisées », soit 3 531 K€ au global.

La prévision de redevance 2025 est de respectivement 3 135 K€ et 1 070 K€, soit un total de **4 205 K€**, concrétisant les réalisations du Syndicat.

Redevance Orange

Les redevances versées au Syndicat dans le cadre de l'utilisation des armoires PRM-MED sont estimées à **180 K€** pour 2025. Cette prévision prend en compte une première baisse de redevance suite la fermeture de certaine armoire, en lien avec l'extinction du cuivre.

Reprise des subventions

En parallèle de l'amortissement des opérations de Montée En Débit, le Syndicat a commencé à « amortir » les subventions reçues dans le cadre de ce programme. Les reprises de subvention portent également sur les subventions perçues dans le cadre du déploiement FttH. Le montant des reprises de subvention est de **5 M€** pour l'exercice 2025.

Transfert de charges en section d'investissement

Dans le cadre de la refacturation de charges entre le budget principal et le budget annexe aménagement numérique, une partie passe en investissement pour être comptabilisé dans le coût de déploiement du volet affermé. Ce transfert en investissement est estimé à **300 K€**.

b. Les Dépenses

Les charges d'exploitation de la MeD

L'exploitation et la maintenance des installations déployées dans le cadre du programme « PRM MeD » font l'objet de charges de fonctionnement notamment la consommation d'électricité et d'occupation des infrastructures (fourreaux d'Orange). Ces charges sont estimées pour 2025 à **435 K€** pour 110 PRM MeD.

Les frais de contrôle et de suivi de l'exploitation des DSP sem@for77 et sem@fibre77

Le contrôle et l'exécution des contrats de DSP portés par le Syndicat font appel à des expertises dont le Syndicat n'est pas totalement doté en propre (droit des sociétés, droit de la concurrence, fiscalité des entreprises, contrôle financier des comptes sociaux, régulation des marchés de communications électroniques, évolutions technologiques...) et nécessaires à la protection des intérêts de la collectivité. A cet effet, il s'appuie sur des marchés d'assistance en matière juridique, financière et technico-économique.

Le montant estimatif 2025 de ces marchés est de **150 K€**.

Autres charges d'exploitations

D'autres charges d'exploitation (honoraires d'avocat, services bancaires, maintenance...) sont inscrites pour **295 k€**.

Remboursement de charges au Budget principal

La refacturation par le budget principal des charges liées au personnel affecté à l'aménagement numérique est estimée à **660 k€** pour 2025.

Intérêts d'emprunt

Les intérêts d'emprunt pour l'année 2025 sont estimés à **1 100 000 €**.

Pour mémoire, le Syndicat est doté de deux emprunts de 12,5M€ chacun pour le subventionnement des raccordements dans le cadre de la DSP sem@fibre77. Le premier emprunt a été souscrit auprès de la Banque Postale et le second emprunt auprès de la CDC.

Le Syndicat a également contracté en 2023 un emprunt de 15 M€ auprès de la Caisse d'Epargne (cédé ensuite au Crédit Foncier) pour permettre de clôturer le financement des déploiements.

De fait, les intérêts d'emprunt 2025 précités sont estimés comme suit :

- 85 000 € d'intérêts pour l'emprunt de 12,5M€ auprès de la Banque Postale,
- 90 000 € d'intérêts courus non échus,
- 450 000 € pour les intérêts de l'emprunt de la Caisse des Dépôts et Consignations,
- 475 000 € pour l'emprunt de 15 M€ auprès du Crédit Foncier.

Autofinancement et remboursement d'emprunt

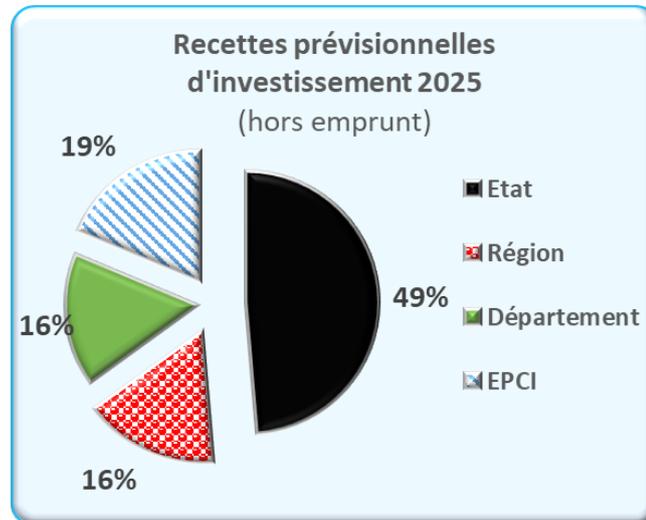
Afin de financer les remboursements d'emprunt par des ressources propres mais également autofinancer les investissements d'aménagement numérique, le Syndicat procèdera au virement de **3,9 M€** de crédits d'exploitation (issus des redevances perçues) vers la section d'investissement.

Les charges d'amortissements

Les charges d'amortissements pour l'exercice 2025 sont fixées à **3,5 M€**. Elles regroupent les amortissements des opérations de Montées en Débit (y compris les armoires transférées des EPCI adhérents), les opérations transférées du Département lors de la création du Syndicat, et les dépenses du premier marché de travaux affermé.

2. Investissement

a. Les Recettes



Les différentes conventions de financement passées avec l'ensemble des adhérents permettent de définir les recettes prévisionnelles 2025, estimées à 18,015 M€.

Le financement de l'Etat

La convention de Fonds National pour la Société Numérique a été signée en 2017. Elle fixe le calendrier des appels à subvention et leurs montants. Pour 2025, l'estimation de subvention versée au profit du Syndicat est de **5,115 M€** (4,2 M€ au titre de la convention en cours et 1,35 M€ pour la 2^{ème} convention à venir).

Le financement de la Région Ile-de-France

La participation de la Région Ile-de-France pour le déploiement du FttH en Seine-et-Marne, au titre des conventions signées, est de 40 M€. A la fin de l'exercice 2023, la totalité de cette enveloppe a été consommée. Dans le même temps, la Région Ile-de-France a attribué une enveloppe de 7 M€ pour le déploiement des sites isolés. Les premières dépenses du projet, et donc les premières subventions ont été versées en 2024. Le montant estimé des subventions pour 2025 est de **1 750 000 €**.

Le financement du Département de Seine-et-Marne

Le financement du Département de Seine-et-Marne de 40 M€, au titre des conventions signées, est soldé à date. Les crédits de subvention du Département inscrits au budget 2025 concernent les sites isolés, pour lequel le Département a attribué une enveloppe de 7 M€ au Syndicat. Au budget primitif du Syndicat, les crédits sont estimés pour 2025 à **1 750 000 €**.

Le financement des Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI)

Les conventions avec les EPCI adhérents fixent précisément les montants annuels de leurs participations. Les crédits budgétaires 2025 correspondent aux versements liés au déploiement des sites isolés pour les intercommunalités. Ce montant est fixé à **2 M€** pour le budget primitif 2025 du budget annexe.

Financement par l'emprunt

Le Syndicat est doté de deux emprunts de 12,5M€ chacun pour le subventionnement des raccordements dans le cadre de la DSP sem@fibre77. Le premier emprunt a été souscrit auprès de la Banque Postale et le second emprunt auprès de la CDC. Enfin, un emprunt de 15M€ a été conclu début janvier 2023. Ces emprunts ont été intégralement tirés.

Amortissement

3,5 M€ de crédits sont inscrits pour l'amortissement des dépenses investissement.

Virement de la section d'exploitation

Comme évoqué en section d'exploitation, un virement de **3,9 M€** est effectué vers la section d'investissement pour financer le remboursement d'emprunt.

b. Les dépenses

Remboursement d'emprunt

Seine-et-Marne Numérique a contracté trois emprunts successifs afin de financer le déploiement de la fibre optique. Il a souscrit en 2017 un emprunt d'une valeur de 12,5 M€ auprès de la Banque Postale et un autre de 12,5 M€ à la Caisse des Dépôts et Consignations (CDC). Ces deux contrats sont uniquement destinés à financer les raccordements finaux.

Le premier emprunt fait l'objet de remboursement de capital de 833 000 € annuels. Au 1^{er} janvier 2025, il restera 6 458 333,14 € à rembourser (au taux fixe de 1,36 %).

L'emprunt souscrit auprès de la CDC a été intégralement tiré à la fin de l'exercice 2022, pour un remboursement à partir de 2023. Son amortissement est calculé sur annuité constante sur 40 ans, permettant une montée en charge progressive de la charge en investissement. Le capital restant dû fin 2024 sera de 11 406 250 €. C'est un emprunt à taux variable indexé sur le taux du livret A +0,5 point (soit 4 % depuis février 2023).

Le dernier emprunt est de 15 M€ et a été conclu début 2023 auprès de la Caisse d'Epargne au taux fixe de 3,54 % sur 15 ans. Il vient finaliser le financement du déploiement initial. Il restera 13 630 202 € à rembourser fin 2024.

Les crédits inscrits au budget 2025 pour le remboursement de la dette sont fixés à **2,3 M€**. Ils comprennent le remboursement de l'emprunt Banque Postale pour 833 K€, 625 K€ au titre de l'emprunt CDC et 830 K€ pour l'emprunt au Crédit Foncier.

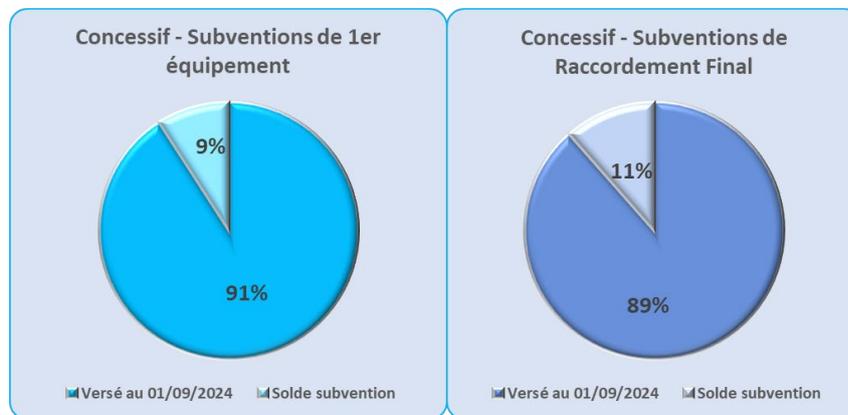
La DSP Sem@for77

Le programme de montée en débit hertzien étant terminé, aucun crédit n'est prévu en investissement pour le budget 2025.

La DSP sem@fibre77

L'investissement de premier établissement du projet FttH en Seine-et-Marne est en cours d'achèvement.

Concernant le volet concessif, réalisé sous maîtrise d'ouvrage du délégataire Seine-et-Marne THD, il est à noter que la programmation 2021 est achevée. Toutefois, l'ensemble de la documentation n'ayant pas encore été livrée (DOE), la subvention correspondante est reportée sur 2025. Il demeure également à réaliser par le délégataire, les liens de transport restants du périmètre affermé. En conséquence, le budget 2025 comprendra le versement des dernières subventions de 1^{er} équipement. Les prises ainsi construites rencontrant une forte commercialisation avec un taux de pénétration moyen de près de 60%, le versement des subventions de raccordement, appelées au fil de la commercialisation du réseau, est également prévu. Il est à noter que 2025 constitue, selon le contrat de DSP, la dernière année de versement de la subvention de raccordement (pour les prises raccordées jusqu'au 21/01/2025). A la date du 1^{er} septembre 2024, le versement des subventions au délégataire s'établissait par rapport au contrat de DSP comme suit :



Concernant le volet « affermé », réalisé sous maîtrise d'ouvrage du Syndicat, l'ensemble des programmations de premier déploiement seront achevées en début d'année 2025. Dans le même temps, le Syndicat continue le déploiement des sites dit isolés.

Les dépenses du déploiement FttH dans le cadre de la DSP sem@fibre77 sont gérées par deux autorisations de programmes dont voici le détail des Crédits de Paiement prévisionnel pour le vote du budget primitif :

AP Premier déploiement

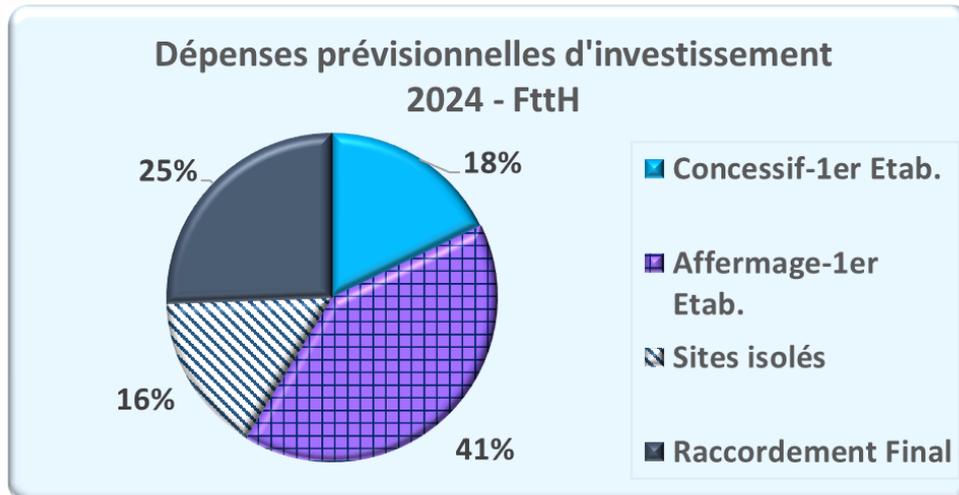
	<2023	2023	2024	2025
	Exécution	Exécution	CP modifié	CP origine
TOTAL AP PREMIER DEPLOIEMENT HT	89 544 743 €	20 929 788 €	17 179 554 €	5 385 210 €
SEMAFIBRE 1 (M1V1) Concessif	19 816 320 €	663 405,26 €	4 170 000,00 €	2 958 265,04 €
SEMAFIBRE 2 Raccordements Finals	20 389 050 €	6 212 761,00 €	7 200 000,00 €	103 570,58 €
SEMAFIBRE 3 (M1V2) affermage	49 339 374 €	14 053 621,28 €	5 809 553,58 €	2 323 374,82 €

L'exercice 2025 est normalement la dernière année de l'Autorisation de Programme. Toutefois, la prévision de crédit de paiement au BP 2025 ne couvrant pas la totalité du solde de l'AP, celle-ci devra être étendue jusque 2026.

AP Sites isolés

	2023		2024		2025		2026		
	CP	Exécution	CP origine	CP origine	Modification	CP modifié	CP origine	Modification	CP modifié
TOTAL AP SITES ISOLEES HT	1 500 000 €	1 079 771 €	4 705 000 €	12 001 972 €	-7 001 972 €	5 000 000 €	10 492 510 €	7 001 972 €	17 494 482 €
Déploiement - Sites isolés	1 500 000,00 €	1 079 771,16 €	4 705 000,00 €	12 001 971,59 €	-7 001 971,59 €	5 000 000,00 €	10 492 510,25 €	7 001 971,59 €	17 494 481,84 €

Sur la base des AP/CP en cours, les dépenses liées à la DSP sem@fibre77 se décomposent comme suit :



Un total de **10,38 M€** décomposés comme suit :

- Concessif – 1^{er} établissement : le montant estimé pour 2025 est de **2,958 M€** ;
- Affermage – 1^{er} établissement : l'exercice 2025 devrait être la dernière année d'exécution du volet affermé, pour ce qui concerne le premier déploiement. Les dépenses 2025 sont estimées à **2,32 M€** ;
- Affermage – sites isolés : **5 M€** de crédits sont inscrits au titre du déploiement des sites isolés ;
- Raccordements Finals : ces derniers donnent lieu au versement d'une subvention capée à 36M€, par le Syndicat au délégataire. La DSP fixant le délai de versement de cette subvention aux prises raccordées jusqu'au 10 ans du contrat (21/01/2025). La subvention pour 2025 est de **103 841 €**.

Reprise des subventions perçues

La reprise des subventions perçues est estimée à **5,3 M€** comme évoqué en section d'exploitation.

Autres dépenses d'investissement hors APCP

Petit investissement hors opération **34 000 €** (outillage...).



III. Indicateurs et éléments prospectifs

A. Indicateurs de masse salariale

Les indicateurs présentés ci-dessous permettent de faire un focus sur la structure des effectifs du Syndicat, ainsi que de données des éléments d'analyse rétrospectif sur le niveau de masse salariale.

- **La structure des effectifs permanents par catégorie et statut (en ETP) par emplois occupés**

	Au 31/12/2023					Au 30/09/2024				
	A	B	C	TOTAL	%	A	B	C	TOTAL	%
Contractuel	6	3	0	9	50,00%	6	4	0	10	52,63%
Titulaire	4	2	3	9	50,00%	4	2	3	9	47,37%
TOTAL	10	5	3	18	100,00%	10	6	3	19	100,00%
Proportion	55,56%	27,78%	16,67%	100%		52,63%	31,58%	15,79%	100%	

La lecture du tableau ci-dessus permet de constater que le nombre d'agents n'a presque pas varié entre 2023 (18) et 2024 (19). La répartition entre titulaires et contractuels, bien que légèrement inversée entre les deux exercices, reste proche du 50/50, la présence de 50 % de contractuels au sein des effectifs s'expliquant par les compétences particulières en matière de communications électroniques nécessaires à la réalisation des missions du Syndicat.

- **La structure des effectifs permanents par service (en ETP)**

Nombre ETP par service	Au 31/12/2023		Au 30/09/2024	
Aménagement numérique	8	44,44%	8	42,11%
Communication	1	5,56%	1	5,26%
Direction générale	1	5,56%	2	10,53%
Direction ressource	7	38,89%	7	36,84%
Services Numériques	1	5,56%	1	5,26%
Total général	18	100,00%	19	100,00%

La répartition des agents par service montre la part importante du service « Aménagement Numérique » avec plus de 40 % des effectifs, traduisant la mission principale du Syndicat. La Direction Ressources est le 2^e service en nombre d'agents avec presque 39% en 2023 et 37 % en 2024. Par ailleurs, sur les 8 agents du service Aménagement Numérique, 7 sont non-titulaires du fait de la spécificité de l'activité.

- **Les éléments de la rémunération (coût brut) au 31/12**

		2021	2022	2023	Au 30/09/2024
64111	TITULAIRE - REMUNERATION PRINCIPALE	265 618,78 €	355 880,09 €	422 291,98 €	313 232,74 €
64113	TITULAIRE - NBI	15 866,93 €	365,04 €	486,95 €	317,42 €
64118	TITULAIRE - AUTRES INDEMNITES	14 144,53 €	16 149,84 €	17 366,70 €	12 922,50 €
64131	NON TITUAILES - REMUNERATIONS PRINCIPALE	388 592,36 €	412 565,78 €	415 394,16 €	359 340,49 €
	TOTAL	684 222,60 €	784 960,75 €	855 539,79 €	685 813,15 €

Les éléments de rémunération ci-dessus donnent le niveau des dépenses de masse salariale pour la rémunération principale des agents titulaires et non titulaires, ainsi que la Nouvelle Bonification Indiciaire et les autres indemnités (heures supplémentaires, transport...).

La rémunération des agents a augmenté entre 2021 et 2023 pour plusieurs raisons et notamment :

- Finalisation des recrutements sur l'ensemble des postes permanents,
- Augmentation du point d'indice en 2022 et 2023,
- Recrutement d'agents supplémentaires pour renforcer les effectifs et initier le déploiement des services numériques (chargé des services numériques, chargé du support à l'exploitation de la DSP sem@fibre77).

Comme indiqué ci-dessus, il est à noter que l'effectif du Syndicat est composé à plus de 50% d'agents de catégorie A, ce qui est souvent rencontré dans le cadre des administrations de projet.

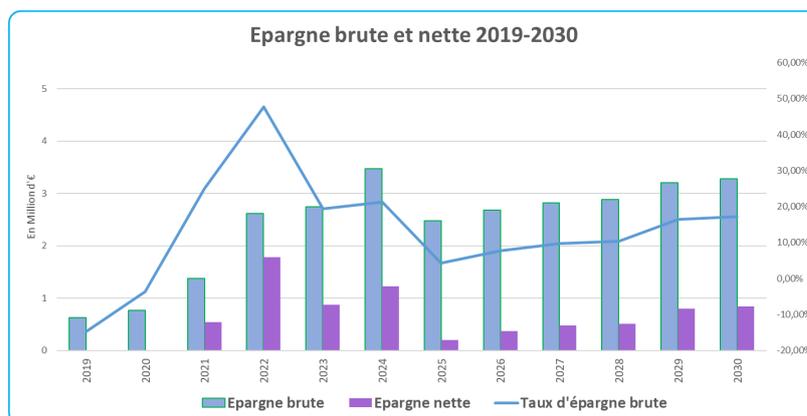
B. Indicateurs financiers

Pour apprécier la stratégie financière du Syndicat, le ROB présente plusieurs indicateurs financiers.

1. L'épargne Budget Annexe Aménagement Numérique

L'épargne brute (appelée également capacité d'autofinancement) correspond à l'épargne de gestion diminuée du résultat financier (chapitre 76 moins chapitre 66), hors produits et charges exceptionnels (chapitres 67 et 77).

L'épargne nette est calculée à partir de l'épargne brute de laquelle est retirée l'annuité de la dette en capital. Le résultat représente la capacité propre d'investissement du Syndicat une fois qu'elle s'est acquittée de toutes ses dépenses obligatoires (remboursement de la dette, paiement du personnel, entretien de ses bâtiments, etc.).



L'épargne présentée par le graphique ci-dessus est rétrospective de 2019 à 2023 et prospective de 2024 à 2030.

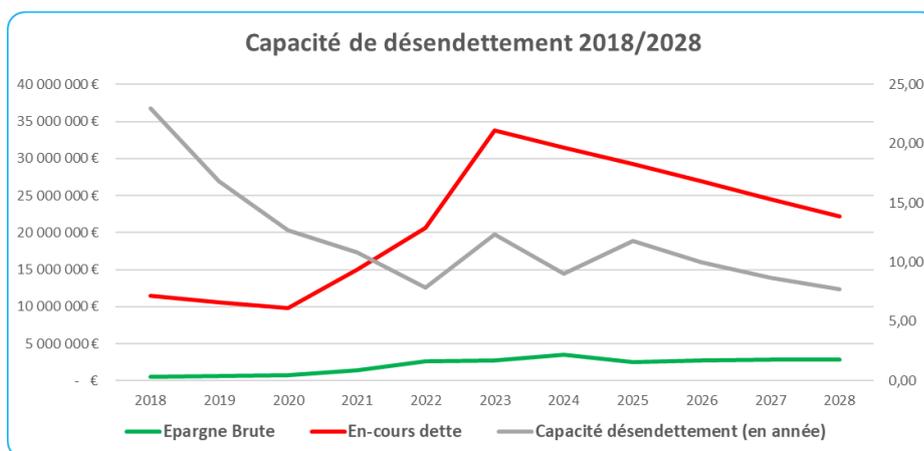
Sur les exercices 2019 à 2023, l'épargne brute est en constante hausse grâce à l'augmentation régulière de la redevance d'affermage et au remboursement de charges d'exploitation dues par le délégataire. L'épargne nette baisse sur les années 2022 et 2023 avec la souscription du dernier emprunt.

Sur les exercices 2024 à 2030, après une baisse en 2025 en partie due à la fin des remboursements de charges par le délégataire, l'épargne remonte sous l'effet de l'augmentation régulière des redevances d'affermages. En 2030, l'épargne brute et l'épargne nette atteignent respectivement 3,3 M€ et 870 K€.

De manière globale, la lecture du niveau d'épargne, positif sur toute la durée d'analyse, montre la bonne santé financière de l'aménagement numérique.

2. Désendettement

Le second indicateur analysé est la capacité de désendettement.



Le graphique ci-dessus permet de tirer trois constats de l'endettement du Syndicat :

- Bien que l'encours de dette soit élevé, son remboursement, assuré par la perception des redevances, baisse rapidement et sera quasiment total à la fin de la DSP sem@fibre77 ;
- La capacité de désendettement est supérieure à 10 ans (seuil d'alerte pour les collectivités) jusque 2025, mais redescend assez rapidement. Il sera presque égal à zéro en fin de DSP ;
- La capacité d'autofinancement annuelle n'est pas impactée à long terme par le recours à l'emprunt. En effet, bien que faible et fluctuante jusque 2025, elle monte tout au long de la DSP.

C. Eléments prospectifs de long terme

Cette dernière partie permet d'apprécier la situation financière globale du budget annexe et la stratégie de financement de l'aménagement numérique. Pour rappel, la stratégie de financement de l'aménagement numérique sur le territoire de la Seine-et-Marne est basée sur le triptyque Subvention/Endettement/Autofinancement.

Ainsi, les 239 M€ d'investissement pour l'aménagement numérique engagés par le Syndicat (exécuté à 83 %) sont financés à 80 % par les subventions (191 M€), 17 % par l'emprunt (40M€) et 3 % par l'autofinancement (8M€).

Dans le même temps, les différents niveaux de redevance inscrites dans les contrats de DSP permettent d'assurer au Syndicat un niveau pérenne de rémunération.

Les années 2024 à 2027 présentent un résultat de clôture négatif, correspondant à la période d'autofinancement des dépenses d'investissement par le Syndicat. En dehors de cette période, le résultat de clôture est excédentaire jusqu'en 2040, fin du contrat de la DSP sem@fibre77.

Il faut également noter qu'en 2031 la DSP Sem@for77 prendra fin, avec un réseau en bien de retour au Syndicat dont l'exploitation par la société délégataire affiche un résultat net positif.